

CIRCULAIRE AUX PARENTS

Chers parents, vu les difficultés liées au transport des élèves et étudiants, le complexe d'enseignement **UCAO/Saint Michel** a mis à votre disposition des bus pour leur permettre d'accéder facilement à l'établissement et de pouvoir rentrer sans difficultés le soir à la fin des cours. Cette année, le parc automobile a été rénové afin d'offrir un meilleur service aux usagers. **Qualité et confort garantis!**

L'objectif de ce service transport est :

- ❖ D'assurer un transport confortable et sécuritaire ;
- ❖ De gagner du temps par la rapidité en évitant aux élèves et étudiants des retards occasionnés par les dysfonctionnements du transport public ;
- ❖ D'éviter les désagréments notés dans les transports, souvent liés aux manifestations religieuses, aux grèves et autres événements sociaux.

Les élèves ou étudiants inscrits au transport, recevront une facture mensuelle, payable au niveau de la caisse au plus tard le 05 de chaque mois, intégrant la scolarité et les frais de transport mensuels. Les factures seront distribuées à temps pour permettre aux parents de prendre toutes les dispositions nécessaires.

Tout désistement doit être signalé par écrit et adressé au responsable du Service Transport au plus tard le **05 du mois en cours**. Passé ce délai le transport sera facturé.

FACTURATION: *(La facturation mensuelle du transport varie selon la zone d'habitation et à compter de cette année scolaire 2025-2026 la TVA de 18% devient exigible).*

ZONE I (20.000 CFA) : MEDINA ; FASS ; COLOBANE ; HLM ; SICAP LIBERTE ; DERKLE ; GRAND DAKAR ; FANN ; SACRE CŒUR ; SIPRES ; GRAND YOUFF ; PATTE D'OIE ; MARISTES, MERMOZ ; OUKAM ; PARCELLES ASSAINIES ; PIKINE ; N'GOR ; ALMADIES ; YOUFF ; GUEDIAWAYE.

ZONE II (25.000 CFA) : GRAND MBAO ; KEUR MASSAR ; KEUR MBAYE FALL ; ZAC MBAO ; SEDIMA ; THIAROYE ; DIAMAGUEUNE ; SICAP MBAO ; FASS MBAO ; PETIT MBAO.

ZONE III (30.000 CFA) : RUFISQUE

BUS UCAO IT 011 : CROISEMENT APIX ; DAROU SALAM ; CROISEMENT TIVAOUNE PEUL.

BUS UCAO IT 036: BASE FRANCAISE; KOUNOUNE ; CROISEMENT NIAGUE ; KEUR NDIAYE LO .

Pour adhérer, l'élève ou l'étudiant doit :

- Remplir correctement la fiche d'inscription disponible au service de la scolarité et au Service Transport.
- Donner trois (03) photos d'identité récentes à l'inscription au transport.
- Payer les frais d'adhésion qui s'élèvent à **11 800 FCFA TTC** et le mois de juin à l'avance et *non remboursables en cas de désistement* (voir tableau suivant).

ZONE	FRAIS D'ADHESION	MENSUALITE JUIN	TOTAL À PAYER À L'INSCRIPTION
ZONE I	11 800	20 000	30 600
ZONE II		25 000	33 040
ZONE III		30 000	41 300

Pour desservir ces différentes zones, les lignes suivantes sont prévues :

LIGNE A (ZONE I) : Pascal NZALE 77 960 74 95 - Saint Michel ; Faidherbe ; Papa Guèye Fall ; Centenaire ; Gibraltar ; Kennedy ; ENAM ; Rue 10 ; Bourguiba Ecole Normale ; Mermoz ; Route de Ouakam ; Cite Avion ; Terminus P 07 ; Cité Mamelles ; Route de N'gor ; Almadies ; N'gor ; Cité Biagui ; Aéroport ; Imprimerie Tandian.

LIGNE C (ZONE I) : Mbissane NDOUR 77 096 56 43 - Saint Michel ; Grand théâtre ; Autoroute ; Rond-Point Colobane ; HLM ; Rond-Point Castors ; Bourguiba ; Cité des EAUX ; Front de Terre ; Rond-Point Liberté 06 ; Camp Pénal ; Numéro UNO ; SAMU Municipal ; Scat urbam ; HLM Grand Yoff ; Parcelles Assainies Rond-point Unité 26 ; église ; Dior ; sapeur ; Diamalaye.

LIGNE E (ZONE I) : Adrien FAYE 77 652 77 29 St Michel ; Corniche ; Rue 6 Médina ; Gueule Tapé ; Claudel ; Fass Hampaté BA ; Zone B ; Niary TALLY, Liberté 5 ; Rond-point 6 ; Collège Thiandoum ; Pont Sénégal 92 ; Rond-point Philip Senghor.

LIGNE F (ZONE II) : Jean NDOUR 77 403 81 98 - Saint Michel ; Grand théâtre ; Autoroute à péage ; Keur Massar ; Sédima, Terminus TATA 54 ; Cite MTOA ; Station Shell ; Cité Mame Dior ; Cité Pénitence ; Cité Gendarmerie ; Jaxaay.

LIGNE G (ZONE II) : Bara GNINGUE 77 556 45 72 - Saint Michel ; Maristes ; croisement Cambérène ; Bountou Pikine ; Fass Mbao ; Petit Mbao ; Croisement Keur Massar ; Keur Mbaye Fall ; Grand Mbao ; Rond-point Dioutiba ; HLM Rufisque ; ZAC Mbao ; THIAROYE ; DIAMAGUEUNE ; SICAP MBAO ; PETIT MBAO ;**Rufisque (ZONE III).**

LIGNE B (ZONE III) : Jean Pierre SENE 77 431 46 49 – Saint Michel ; VDN3 ; Croisement APIX ; Darou Salam ; Croisement Tivaouane Peul ; Terminus 61 Keur massa village.

LIGNE D (ZONE III) : Adama SENE 77 567 76 52 – St Michel ; Autoroute à Péage ; Poste courant Keur Ndiaye lo ; Kounoune ; Base française ; almadie 2.

AVIS AUX ETUDIANTS

Le ramassage quotidien démarre à partir de 05h, selon les lignes, pour arriver au plus tard à 07h30 à l'école. Pour le retour, voir le tableau ci-dessous. Cependant, du fait des emplois du temps qui changent en fonction des modules pour le cycle licence, nous vous prions de bien prendre connaissance de notre mode de fonctionnement avant de vous inscrire.

NB : Les bus ne viennent le samedi qu'en cas de devoirs programmés pour le lycée.

HORAIRE DES BUS

JOUR	HEURE D'ARRIVEE	HEURE DE DEPART
	A L'ECOLE	DE L'ECOLE
LUNDI	07 H 30	17 H 00
MARDI	07 H 30	17 H 00
MERCREDI	07 H 30	13 H 15
JEUDI	07 H 30	17 H 00
VENDREDI	07 H 30	17 H 15

Démarrage des inscriptions le 26 Août 2025 !!!

REGLEMENT D'USAGE DU SERVICE TRANSPORT

Article 1 : Seuls les élèves et étudiants titulaires d'une carte de transport délivrée par le responsable du service transport et régulièrement tenue sont autorisés à prendre les bus. En cas de perte de cette carte, le titulaire est tenu de la signaler immédiatement au responsable. Les frais de duplicata de carte s'élèvent à 2500 f CFA.

Article 2 : A la fin de chaque mois, pour le règlement de la facture, l'élève ou l'étudiant a l'obligation de se présenter à la caisse avec la carte de transport pour la faire viser.

Article 3 : Il est demandé à chaque abonné, muni de sa carte de transport et en uniforme de **Saint Michel/UCAO**, de se présenter à l'arrêt du bus au moins cinq (5) minutes avant l'heure d'arrivée de ce dernier.

Article 4 : Pour tout changement de statut pendant l'année scolaire, en aviser le responsable du transport avant le 10 du mois en cours. Tout désistement doit être signalé par écrit et adressé au responsable du Service Transport au **plus tard le 05 du mois en cours**. Passé ce délai, le transport sera facturé.

Article 5 : Les bus étant une propriété de **UCAO/St Michel**, les usagers sont tenus de respecter le matériel et d'éviter, par leurs comportements et leurs attitudes, de les détériorer.

Article 6 : Les places assises sont réservées d'abord aux handicapés, puis aux malades. Les usagers éviteront de se lever ou de changer de place durant les trajets.

Article 7 : Il est strictement interdit de fumer, de boire du café, du jus, de manger, de jeter des boulettes de papier ou tout autre objet dans le bus.

Article 8 : Il n'est pas permis de descendre en dehors des arrêts prévus ou d'arrêter le bus sauf urgence dûment appréciée par le convoyeur.

Article 9 : Le convoyeur de chaque bus, nommé par la Direction, a le droit de contrôler et de veiller au respect du règlement d'usage du transport. Pour maintenir la discipline, il peut déplacer un élève ou étudiant à n'importe quel moment. Il n'y a pas de place strictement réservée à tel ou tel autre usager.

Article 10 : La sécurité de l'ensemble des élèves et étudiants abonnés étant absolument prioritaire, un manque de discipline dans le bus pourra entraîner le retrait momentané ou définitif de la carte de transport.

La Direction Générale